



1. Modification des statuts de la CCLO pour intégrer les compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (courrier de M. le Préfet du 9 juin).
2. Proposition de soutien aux commerces orthéziens impactés par les travaux du centre-ville.
3. Zone Eurolacq II : vente du lot 4A à la société Atout Vert.
4. Zone Eurolacq II : vente du lot 9A à la société SIPA Automobiles en vue de la création d'une plateforme logistique.
5. Exemple de problématique pour la perception de la taxe d'aménagement sur la zone Eurolacq II.
6. Proposition de constitution d'un service commun des ressources humaines, d'abord entre la CCLO et les communes de Mourenx et Orthez et réponse au courrier de la Chambre régionale des comptes.
7. Résultats des questionnaires à l'attention des conseillers municipaux portant sur le projet de territoire.
8. Contrat Local de Santé : propositions d'actions – calendrier.
9. Convention de partenariat avec les lycées professionnels d'Orthez pour l'accueil de stagiaires.
10. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
11. Invitation de l'association LGV-Orthez-oui à « L'appel d'Orthez » le 11 juillet 2016.
12. Autorisation donnée au Président de signer un marché (appel d'offres).

-----

## **1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLO POUR INTEGRER LES COMPETENCES OBLIGATOIRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 (COURRIER DE M. LE PREFET DU 9 JUIN)**

Dans un courrier du 9 juin dernier Monsieur le Préfet invite la collectivité à mettre en conformité ses statuts au plus tard le 31 décembre 2016 suite à l'article L.68-I de la loi NOTRe.

La modification des statuts porte essentiellement sur les compétences, notamment obligatoires, qui seront transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des communes à l'intercommunalité.

Le bureau prend connaissance de ces informations et donne un avis favorable à la présentation d'une délibération portant modification des statuts au conseil du 26 septembre prochain.

## **2. PROPOSITION DE SOUTIEN AUX COMMERCES ORTHEZIENS IMPACTES PAR LES TRAVAUX DU CENTRE-VILLE**

Les travaux de requalification du centre-ville débuteront à l'automne 2016. Ces travaux d'aménagement de l'espace public sont particulièrement importants et la CCLO en est le maître d'ouvrage. Les commerces impactés par les nuisances et qui subiront directement des difficultés d'accès pourraient constater une baisse de leur chiffre d'affaires,

susceptibles d'avoir des conséquences en matière d'emploi, voire de pérennité des entreprises.

La mise en place d'une procédure visant à les aider, les accompagner et à les indemniser d'éventuelles pertes d'exploitation est soumise au bureau qui demande à ce qu'une nouvelle proposition lui soit faite en lien avec la commune d'Orthez.

### **3. ZONE EUROLACQ II : VENTE DU LOT 4A A LA SOCIETE ATOUT VERT**

Le bureau émet un avis favorable à l'implantation de la société Alter-EV ou toute société représentée par M Rey sur le lot 4A (4 920 m<sup>2</sup>) de la zone Eurolacq II.

### **4. ZONE EUROLACQ II : VENTE DU LOT 9A A LA SOCIETE SIPA AUTOMOBILES EN VUE DE LA CREATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE**

Le bureau émet un avis favorable à l'implantation d'une plateforme logistique de pièces détachées automobiles sur environ 1,83 ha prélevés sur le lot 9 de la zone Eurolacq II.

### **5. EXEMPLE DE PROBLEMATIQUE POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LA ZONE EUROLACQ 2**

Le bureau prend connaissance des informations qui lui sont communiquées relatives à une simulation du montant de la taxe d'aménagement (TA) pour un bâtiment industriel avec bureaux, implanté sur la zone Eurolacq II et le territoire communal de Labastide-Monréjeau et demande qu'une réflexion générale soit engagée à ce sujet.

### **6. PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UN SERVICE COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES, D'ABORD ENTRE LA CCLO ET LES COMMUNES DE MOURENX ET ORTHEZ ET REPONSE AU COURRIER DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Par courrier en date du 24 mai dernier et dans le cadre de l'examen des comptes de la commune d'Orthez, la chambre régionale des comptes demande à la CCLO des explications quant à l'absence de réalisation d'un schéma de mutualisation.

Ce rapport n'a pas été établi pour 2015 et devrait l'être pour 2016. Il s'agit d'un outil qui pourrait s'insérer dans le projet de territoire de la CCLO en cours d'élaboration. Pourraient d'ores et déjà y figurer : les groupements de commande, la mise à disposition de matériels, le service urbanisme.

En fonction des objectifs recherchés, il est possible de choisir plusieurs formes de mutualisation, qui vont de la simple coopération (prestations de services de la communauté au bénéfice de ses communes membres, conventionnements divers, groupements de commandes, etc.), en passant par les services communs jusqu'au transfert de compétences, stade ultime de la mutualisation.

Dans le futur schéma de mutualisation de la CCLO, la constitution d'un service commun des ressources humaines, d'abord entre la CCLO et les communes de Mourenx et Orthez, en accord avec les élus concernés, puis ouvert à toute commune volontaire pour confier l'ensemble de la gestion de ses ressources humaines au service commun pourrait être envisagée.

Le bureau émet un avis favorable à la poursuite de cette réflexion.

## **7. RESULTATS DES QUESTIONNAIRES A L'ATTENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PORTANT SUR LE PROJET DE TERRITOIRE**

Le bureau prend connaissance des réponses peu nombreuses des conseillers municipaux aux questionnaires relatifs au projet de territoire.

## **8. CONTRAT LOCAL DE SANTE : PROPOSITIONS D' ACTIONS – CALENDRIER**

Le bureau émet un avis favorable aux propositions qui lui sont faites sur l'organisation retenue pour l'élaboration du CLS et sur son contenu avec un document en cours de finalisation qui regroupe 35 fiches-actions au total.

Pour chaque axe, des fiches-actions qui peuvent soit mettre en lumière des actions portées par des acteurs locaux de la santé, publics ou privés (valorisation de dispositifs existants), soit permettre la mise en place d'actions spécifiques ou nouvelles sont proposées.

Concernant l'axe « santé environnementale », le bureau est favorable à l'envoi d'un courrier à l'attention de l'ARS demandant le retrait de cette fiche et rappelant que la compétence santé environnementale relève de l'Etat.

## **9. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES LYCEES PROFESSIONNELS D'ORTHEZ POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES**

Dans le cadre de la labellisation « lycée des métiers », les lycées professionnels d'Orthez souhaitent conventionner avec la communauté de communes de Lacq-Orthez afin d'organiser l'accueil de jeunes stagiaires tous les ans dans les domaines de la gestion-administration et de la petite enfance.

Le bureau autorise son Président à signer la convention et tout document ultérieur nécessaire à la mise en place de ce partenariat.

## **10. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES**

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Vielleségure, Mesplède et Saint-Médard pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

## **11. INVITATION DE L'ASSOCIATION LGV-ORTHEZ-OUI A « L'APPEL D'ORTHEZ » LE 11 JUILLET 2016**

Le bureau émet un avis favorable pour participer à cette réunion.

## **12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (APPEL D'OFFRES) :**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et livraison d'un véhicule poids lourd benne d'occasion avec coffre dos cabine pour le service voirie d'Orthez avec reprise camionnette Ford 3T5 type benne.

-----